Extrait de registre des délibérations

2023-28



SAONE ET LOIRE Mairle 71330 ST GERMAIN DU BOIS Tél: 03.85.72.01.47 mairle@saintgermaindubois.fr

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M. CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION du 30 mars 2023

Date de la Convocation : 24/03/2023

Date de l'affichage: 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :

19

Présents ou représentés :

16 16

Suffrages exprimés : Pour :

16

Contre: Abstention: 0

Absents:

3

Délibération N°	2023	03-01
Democration is	3	-2
Objet : Vote des taux des	impôts directs lo	caux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, en date du 23 février 2023, a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : ...16,36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,97 %
- cotisation foncière des entreprises : 16,22 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire,

Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance, Mme Pascale LAURAIN

Out of the last of

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2023

Application agree Elegate com 19_DE= 071=217104199=20230530=2023_05_01=

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS

N Y

SAONE ET LOIRE Mairie 71330 ST GERMAIN DU BOIS Tél: 03.85.72.01.47 mairie@saintgermaindubois.fr

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

Extrait de registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois et le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M. CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION du 30 mars 2023

Date de la Convocation: 24/03/2023

Date de l'affichage: 03/04/2023

NOMBRE DE MEM	BRES	
En exercice :	19	
Présents ou représentés :	16	
Suffrages exprimés :	16	
Pour:	16	
Contre :	0	
Abstention:	0	
Absents:	3	

Délibération N°	2023	03-02
	7	-1
Objet : Vote du Budget i	Primitif 2023	
Budget Communal	-	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine ROBELIN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **2 698 227,86** Recettes : **3 198 227,86**

Fonctionnement

Dépenses : 4 008 446,86 Recettes : 4 008 446,86

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 3 198 227,86 (dont 500 000,00 de RAR) Recettes : 3 198 227,86 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 4 008 446,86 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 4 008 446,86 (dont 0,00 de RAR)

Le Maire,

Mme Nadine ROBELIN.



La Secrétaire de séance, Mme Pascale LAURAIN

auri

REÇU EN PREFECTURE 1e 04/04/2023

Extrait de registre des délibérations



SAONE ET LOIRE Mairie 71330 ST GERMAIN DU BOIS Téi : 03.85.72.01.47 mairle@salntgermaindubols.fr

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M. CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION du 30 mars 2023

Date de la Convocation: 24/03/2023

Date de l'affichage: 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 19
Présents ou représentés: 16
Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstention: 0
Absents: 3

Délibération N° 2023 03-03
7-1
Objet : Vote du Budget Primitif 2023
Budget Assainissement

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Madame Nadine ROBELIN, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 246 489,72 Recettes : 306 489,72

Fonctionnement

Dépenses : **226 007,74**Recettes : **226 007,74**Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 306 489,72 (dont 60 000,00 de RAR) Recettes : 306 489,72 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 226 007,74 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 226 007,74 (dont 0,00 de RAR)

Le Maire,

Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance, Mme Pascale LAURAIN





REÇU EN PREFECTURE le 04/04/2023



N N

SAONE ET LOIRE Mairie 71330 ST GERMAIN DU BOIS Téi : 03.85.72.01.47 mairie@saintgermaindubols.fr

Extrait de registre des délibérations

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M. CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M.

CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION du 30 mars 2023

Date de la Convocation: 24/03/2023

Date de l'affichage: 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice :	19	
Présents ou représentés :	16	
Suffrages exprimés :	16	
Pour:	16	
Contre :	0	
Abstention:	0	
Absents:	3	

Délibération N°	2023	03-04
	7	'-1
Objet : Vote du Budget Pr	imitif 2023	
Budget Bois des Rampes	•	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine ROBELIN, Maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

<u>Investissement</u>

Dépenses : **227 186,13** Recettes : **227 186,13**

Fonctionnement

Dépenses : **129 618,36**Recettes : **129 618,36**Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 227 186,13 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 227 186,13 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 129 618,36 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 129 618,36 (dont 0,00 de RAR)

Le Maire,

Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance, Mme Pascale LAURAIN



Course

REÇU EN PREFECTURE le 04/04/2023

N N

SAONE ET LOIRE Mairie 71330 ST GERMAIN DU BOIS Tél: 03.85.72.01.47 malrie@saintger maindubois.fr

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

Extrait de registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois et le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M. CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION du 30 mars 2023

Date de la Convocation: 24/03/2023

Date de l'affichage: 03/04/2023

NOMBRE DE MEME	BRES	
En exercice :	19	
Présents ou représentés :	16	
Suffrages exprimés :	16	
Pour:	15	
Contre :	1	
Abstention:	0	
Absents :	3	

Délibération N°	2023	03-05
	7	-1
Objet : Extinction de créar	ices irrécouvrab	les
Budget Assainissement		

Mme le Maire indique qu'elle a reçu du comptable du Trésor Public une demande d'effacements de dettes suite à une procédure de surendettement.

L'effacement des dettes s'impose au comptable et à l'ordonnateur et est constaté au compte 654 pertes sur créances irrécouvrables.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2014, titre 7 figurant dans l'état joint annexé.

La créance concernée sera imputée en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 449.46 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 contre :

DECIDE l'admission en non-valeur, pour une somme de 449.46 €, du titre 7 de 2014, devenu irrécouvrable. AUTORISE Madame le Maire à signer le mandat correspondant.

Le Maire, Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance, Mme Pascale LAURAIN



(aurij

REÇU EN PREFECTURE

N V

SAONE ET LOIRE Mairie 71330 ST GERMAIN DU BOIS Téi : 03.85.72.01.47 mairle@saintgermaindubois.fr

Extrait de registre des délibérations

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M. CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION du 30 mars 2023

Date de la Convocation: 24/03/2023

Date de l'affichage: 03/04/2023

NOMBRE DE MEME	RES	
En exercice :	19	
Présents ou représentés	16	
Suffrages exprimés :	16	
Pour :	16	
Contre :	0	
Abstention :	0	
Absents :	3	

Délibération N°	2023	03-06
	1	-1
Objet : Attribution marche truction du bâtiment canti	•	ur la cons

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2123-1 et L1111-2

Considérant dans le cadre de l'opération relative à la construction d'un restaurant scolaire, l'obligation d'organiser une mise en concurrence afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour réaliser les prestations des marchés suivants de travaux pour un montant prévisionnel de 1 388 100,00 euros

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis que l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun de ces marchés est :

Lot 01 - Terrassement VRD - SAS BOIVIN - 71270 Pierre de Bresse pour un montant de 61 978,50 € ;

Lot 02 – Gros œuvre – SA HUBERT JANNET – 71330 Saint Germain du Bois pour un montant de 228 244,68 € HT;

Lot 03 - Charpente Couverture Zinguerie - SAS PERNIN ET FILS - 71310 Mervans pour un montant de 126 260,16 € HT ;

Lot 04 – Etanchéité – DAZY SARL – 01750 Replonges pour un montant de 39 950,47 € HT;

Lot 05 - Façades - LONS ISO - 39570 Messia sur Sorne pour un montant de 104 019,65 € HT

Lot 06 – Menuiseries extérieures Serrurerie – SARL MENUISERIE GUIGUE – 71470 Menetreuil pour un montant de 71 727,00 € HT ;

- Lot 07 Menuiseries intérieures bois MENUISERIE DHIVERT 71330 Saint Germain du Bois, pour un montant de 79 163,25 € HT ;
- Lot 08 Plaquisterie Peinture Isolation SAS GPR 01000 Bourg en Bresse pour un montant de 118 953,67 € HT;
- Lot 09 Chappes Carrelages Faïences ETS SCHIAVONE 39570 Messia sur Sorne pour un montant de 47 072,03 € HT;
- Lot 10 Sols souples MSB REVETEMENT 71390 Saint Boil pour un montant de 9 424,20 € HT;
- Lot 11 Chauffage Ventilation PBS SARL LACLERGERIE 71500 Louhans pour un montant de 192 879,43 € HT :
- Lot 12 Electricité SAS SOCHALEG 71100 Chalon sur Saône pour un montant de 63 794,22 € HT;
- Lot 13 Photovoltaïque SAS COMALEC 71530 Crissey pour un montant de 21 304,34 € HT;
- Lot 14 Cuisiniste CUNY PROFESSIONNEL 01000 Bourg en Bresse pour un montant de 124 326,60 € HT;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité ou en fonction du vote, d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot 01 Terrassement VRD SAS BOIVIN 71270 Pierre de Bresse pour un montant de 61 978,50 € ;
- Lot 02 Gros œuvre SA HUBERT JANNET 71330 Saint Germain du Bois pour un montant de 228 244,68 € HT ;
- Lot 03 Charpente Couverture Zinguerie SAS PERNIN ET FILS 71310 Mervans pour un montant de 126 260,16 € HT;
- Lot 04 Etanchéité DAZY SARL 01750 Replonges pour un montant de 39 950,47 € HT :
- Lot 05 Façades LONS ISO 39570 Messia sur Sorne pour un montant de 104 019,65 € HT;
- Lot 06 Menuiseries extérieures Serrurerie SARL MENUISERIE GUIGUE 71470 Menetreuil pour un montant de 71 727,00 € HT ;
- Lot 07 Menuiseries intérieures bois MENUISERIE DHIVERT 71330 Saint Germain du Bois, pour un montant de 79 163,25 € HT ;
- Lot 08 Plaquisterie Peinture Isolation SAS GPR 01000 Bourg en Bresse pour un montant de 118 953,67 € HT ;
- Lot 09 Chappes Carrelages Faïences ETS SCHIAVONE 39570 Messia sur Sorne pour un montant de 47 072,03 € HT;
- Lot 10 Sols souples MSB REVETEMENT 71390 Saint Boil pour un montant de 9 424,20 € HT;
- Lot 11 Chauffage Ventilation PBS SARL LACLERGERIE 71500 Louhans pour un montant de 192 879,43 € HT;
- Lot 12 Electricité SAS SOCHALEG 71100 Chalon sur Saône pour un montant de 63 794,22 € HT ;
- Lot 13 Photovoltaïque SAS COMALEC 71530 Crissey pour un montant de 21 304,34 € HT;
- Lot 14 Cuisiniste CUNY PROFESSIONNEL 01000 Bourg en Bresse pour un montant de 124 326,60 € HT;

A l'unanimité ou en fonction du vote, de donner délégation au Maire de la commune de Saint Germain du Bois pour signer et notifier les marchés de travaux.

Les crédits sont inscrits au budget 2023

Le Maire, Mme Nadine ROBELIN. La Secrétaire de séance, Mme Pascale LAURAIN



owin

NA NA

SAONE ET LOIRE Mairie 71330 ST GERMAIN DU BOIS Téi : 03.85.72.01.47 mairie@saintgermaindubois.fr

Extrait de registre des délibérations

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M. CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION du 30 mars 2023

Date de la Convocation: 24/03/2023

Date de l'affichage: 03/04/2023

NOMBRE DE MEME	BRES	
En exercice :	19	
Présents ou représentés :	16	
Suffrages exprimés :	16	
Pour :	16	
Contre :	0	
Abstention:	0	
Absents :	3	

Délibération N°	2023	03-07
	3	-2
Objet : Vente d'un bien in	nmobiller commu	ınal- Bâti

Objet : Vente d'un bien immobiller communal- Bâtiment « Chambre d'agriculture » sis 32 route de Pierre

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu que la commune de Saint Germain du Bois met à disposition de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire depuis de nombreuses années, un bâtiment sis 32 route de Pierre, afin d'y effectuer des formations et d'organiser des réunions en faveur des agriculteurs du territoire,

Vu la volonté de la Chambre d'Agriculture de conserver le site de Saint Germain du Bois afin qu'il devienne le bureau d'une équipe territorialisée regroupant à terme un plus grand nombre de compétences.

REÇU EN PREFECTURE

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard, Considérant la proposition d'acquisition émise par la Chambre d'Agriculture,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble appartient au domaine privé communal, cadastré section Al parcelle n° 262,

Considérant l'estimation de la valeur vénale de ce bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 24/03/2023, soit 105 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Saint Germain du Bois,

Considérant l'évaluation des travaux à prévoir pour la réhabilitation de ce bâtiment,

Considérant le cahier des charges ainsi établi,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'aliénation de l'immeuble sis 32 route de Pierre ;
- ACCEPTE la proposition d'achat de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, d'un montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros)
- AUTORISE Madame le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble dans les conditions prévues au CGCT.
- PRECIDE QUE l'acte de vente à intervenir, aux frais de l'acquéreur, sera passé en l'étude SELARL maîtres VERNET et BAUD, notaires à Saint Germain du Bois.

Le Maire, Mme Nadine ROBELIN. La Secrétaire de séance, Mme Pascale LAURAIN



aury